

Procès-verbal de l'assemblée générale
et du conseil d'administration
de l'association ÉRO du 1er octobre 2018
à Ventenac-Cabardès

- **I/** Assemblée générale de l'association
- **II/** Conseil d'administration de l'association

I/ Assemblée générale de l'association

Présents (par ordre alphabétique)

- Sophie Amen, Le vengeur masqué
- Christine Bataille et Emma Durand, N et B éditions
- Vanessa Gordo-Finestres, PUM (Presses universitaires du Midi)
- Charles-Henri Lavielle, Anacharsis
- Frédéric Lisak, Plume de carotte
- Julien Poujol, Yovana
- Bernard Quérol, Champ social
- Éric Sevault, Smolny
- Monique Subra, éditions du Cabardès
- Jacqueline Taurines, éditions du Mont
- Benjamin Vermeilh, PiKtos

Représentée

- Behja Traversac, Chèvre feuille étoilée, donne pouvoir à Monique Subra

Ordre du jour

- Présentation du bilan moral
- Présentation du bureau financier
- Perspectives
- Élection du conseil d'administration

Bilan moral de l'association

En tant que président en exercice, Charles-Henri a présenté le bilan moral de l'association. Il s'agissait avant toute chose de **tirer les conséquences des actions menées** par l'association ÉRO depuis la dernière convocation de l'assemblée générale.

En premier lieu, des enseignements sont à tirer de l'**expérience du catalogue**. Pour la troisième année consécutive, l'association a pris en charge la réalisation d'un catalogue des nouveautés de ses adhérents. La constitution du catalogue est dévolue à tour de rôle à un adhérent volontaire, sa désignation se fait par décision du conseil d'administration. Ce travail englobe d'une part la collecte des éléments utiles (titre, visuel, quatrième, prix, ISBN...) et la relance des éditeurs, souvent incontournable pour clore cette première phase ; d'autre part la mise en page du catalogue sur la base des éléments recueillis et de la maquette initialement construite. Avec le recul, force est de constater que la **charge représentée** par ce travail **fragilise** considérablement l'équipe : en effet, deux des trois éditeurs qui se sont vus confier cette mission ont fini par démissionner. Charles-Henri attire l'attention de l'assemblée générale sur cette situation qu'il conviendra certainement de repenser. L'idée est avancée d'**envisager une co-construction de cet outil avec Occitanie Livre et Lecture**.

Néanmoins, il ne faudrait pas éluder les **motifs de satisfaction**. Les avancées sont notables. Au cours du dernier exercice, l'association a effectué plusieurs démarches, adressé

des courriers, donné lieu à des **rencontres avec les différents responsables institutionnels régionaux**. La reconnaissance s'est faite petit à petit et ce canal de communication s'est avéré particulièrement opérant pour témoigner de remontées de terrain utiles aux **perfectionnements des protocoles d'accompagnement professionnel**. Par exemple, l'intervention de l'association relative au timing de **dépôt des dossiers de subventions** (et de leur versement quand elles sont attribuées) a été déterminante, même si des éléments structurels de l'organisation de la Région empêchent toujours que la chose soit pleinement satisfaisante pour nombre d'éditeurs. De plus, la **fusion des agences du livre** étant désormais effective (le CRL et LR2L sont devenus OLL), on peut considérer que l'association des éditeurs a réussi dans une certaine mesure à être force de proposition pour la construction du nouveau modèle. Une nouveauté dans le système représentatif des éditeurs au conseil d'administration d'OLL doit également être soulignée puisque différents postes ont été créés pour accueillir les représentants d'associations professionnelles. Ainsi Frédéric Lisak dispose d'**un poste au conseil d'administration** et porte la parole de l'association des éditeurs auprès de l'agence régionale. D'autres éditeurs adhérents de l'association participent également aux **différentes commissions**.

Pour terminer Charles-Henri tient à aborder l'**érosion des forces vives** de l'association. Il est vrai que beaucoup d'administrateurs sont démissionnaires, pour un ensemble diversifié de raisons (qu'elles soient professionnelles ou personnelles). Il s'agit d'être lucide sur les ressources qui sont celles de l'association et sur les projets dans lesquels elles peuvent être investies. La **situation présente de l'association est paradoxale** : tandis qu'une **place grandissante** lui est accordée auprès des instances officielles et son **utilité reconnue**, la **motivation de l'équipe est à refondre**. L'association compte sur la détermination de nouveaux adhérents.

Bilan financier de l'association

Frédéric prend en charge la présentation du **bilan financier** de l'association. Il rappelle les désistements successifs à l'endroit du **poste de trésorier** qui ont conduit le bureau à songer à l'**externalisation de cette mission**. Aujourd'hui, c'est Christine, la comptable de Plume de carotte, qui assure le traitement de la comptabilité de l'association. Il précise que cette comptabilité est relativement facile, bien peu d'écritures, ainsi Plume de carotte refacture quelque 45 € à l'association pour le travail que Christine accomplit. La présentation du bilan est sommaire en raison de la simplicité de l'économie de la structure :

- **Dépenses : 6378,70 €** : Les trois-quarts des dépenses de l'association sont relatifs au catalogue, qu'il s'agisse de son impression, de la compensation forfaitaire consentie à l'éditeur missionné pour sa réalisation ou de son routage (près de 1300 exemplaires distribués dans les bibliothèques et librairies d'Occitanie). Parmi les autres dépenses, on peut citer : l'abonnement pour le blog ; le défraiement pour les déplacements des administrateurs aux CA.
- **Recettes : 6673,03 €** : Les recettes de l'association sont principalement constituées par l'adhésion de ses membres (à hauteur de 25 €) et la facturation des titres présentés au catalogue (10 € par vignette). Doit également être considérée l'aide fournie par OLL pour la fabrication du catalogue.

Le compte bancaire fait état d'un solde de près de 3400 €. La balance économique de la structure penche du bon côté. La **sous-traitance** des missions de trésorerie à la comptabilité de Plume de carotte paraît **tout à fait satisfaisante** pour soulager les administrateurs de ce poids sans trop alourdir les dépenses de l'association. Les participants remercient Frédéric Lisak d'avoir permis qu'il en soit ainsi. Cette configuration sera donc reconduite. Une question est

adressée à Frédéric sur le **nombre d'adhérents**. Dans les limites des adhésions récemment formalisées, l'association compterait 44 adhérents.

Perspectives

À l'écoute des bilans, moral et financier, mais aussi en filigrane humain et stratégique, **la question du catalogue est débattue**. Le sujet est d'abord celui de la forme du catalogue, mais en définitive qu'il soit papier ou numérique importe peu, puisqu'un format comme l'autre impose les deux étapes précédemment mentionnées, à savoir la difficile collecte et la mise en page dont elle dépend. La proposition mise sur la table et défendue par bon nombre de participants consiste à confier l'élaboration de ce catalogue à l'agence régionale du livre : comme cet outil manquait cruellement aux éditeurs régionaux, il était nécessaire au départ que l'association puisse démontrer **l'utilité de son existence** et sa faisabilité. Mais, de façon lucide, il faut admettre que **son élaboration est chronophage** et énergivore et, qui plus est, que l'association n'a pas les moyens d'assurer un suivi digne de ce nom. En effet, il conviendrait, à la suite de son envoi aux professionnels du livre en région, que les **retombées** du catalogue puissent être appréciées. Pour ce faire, il s'agirait de prendre contact avec chacun des destinataires, bibliothécaires et libraires principalement, pour s'assurer d'une bonne réception et **collecter les réactions** de l'interprofession (opportunité, commandes envisagées, améliorations possibles...). Cette action correspond également au **cadre de OLL**, structure bien plus à même de gérer l'accompagnement du projet sur le long terme puisque dotée d'une équipe salariée spécialement à cette fin. Dans le bilan sur l'opération catalogue, plusieurs éditeurs rappellent la fonction déterminante qu'il a pu jouer dans les premiers temps d'existence du collectif. Le catalogue reste l'attribut essentiel de l'éditeur et ses trois premières éditions sous l'égide de l'association ont clairement joué **un rôle de carte de visite** auprès des différents interlocuteurs.

Lorsque l'idée de missionner un **stagiaire** pour accomplir ce travail est avancée par les participants, l'administration de l'association rappelle que cette solution a déjà été envisagée, puis abandonnée en raison des **difficultés qu'elle sous-tend** (convention de stage, accueil et encadrement du stagiaire, durée du stage...). D'autres participants s'interrogent sur la **capacité de OLL** à récupérer le projet et s'inquiètent de savoir si le catalogue existera dans l'hypothèse où l'agence déclinerait la proposition. La réponse serait plutôt négative, en cohérence avec notre proposition, et avec ce qui a été dit de la source d'épuisement que constitue cette activité. Est aussi évoqué le risque que l'agence reprenne le catalogue dans des **conditions moins favorables** aux éditeurs dans leur diversité. En effet, les critères de **définition d'un éditeur** étant bien plus élargies au sein de l'association ÉRO qu'en celui de l'agence OLL, le risque d'une moins bonne représentativité est réel. Une commission de coordination pourrait être désignée parmi les membres de l'association pour faire l'intermédiaire auprès de OLL. À l'issue de ces échanges, il est décidé qu'**un rendez-vous** sera pris par la future direction de l'association avec les responsables de l'agence pour étudier plus avant la question en termes de faisabilité et de pérennité (mise à jour régulière).

Tandis que l'orientation des activités de l'association est à réaffirmer, il est rappelé avec insistance que **l'association ÉRO n'est pas une société de service**. Beaucoup d'éditeurs ont pu le penser à tort, mais aucune obligation de moyen ou contrepartie automatique n'est due. Il s'agit avant tout **d'organiser un espace de débat, de partage de pratiques et d'expérience** entre ses adhérents. En définitive, il revient aux membres de l'association d'identifier les besoins de la profession, mais leur satisfaction n'est pas forcément du ressort de l'association. Les discussions ayant donné quelques années auparavant naissance à l'association sont aussi rapportées, quand les premiers participants étudiaient la possibilité de création d'un syndicat régional de l'édition. Au final, il est unanimement décidé de réorienter l'association vers la

réflexion, l'échange entre ses membres, et les **remontées de terrain à l'intention des instances officielles du livre** : dire ce dont on a besoin, et, sans se placer a priori en opposition, avoir un rôle d'aiguillon pour éventuellement orienter ou peser autant que possible sur les décisions qui pourraient être prises par la Région. Aux fins d'une meilleure communication entre l'association et ses adhérents, le **blog** jusqu'alors mis en sommeil pourrait être réhabilité et augmenté d'un **espace forum**. Dans la même dynamique, il paraît évident aux participants que le travail de **Sophie Martel** sur son ***Guide de survie à son diffuseur/distributeur*** gagne à être connu d'un plus grand nombre. Lors de ces concertations avec l'agence du livre, les prochains représentants de l'association entendent proposer la co-édition d'un fascicule ou d'une plaquette reposant sur les informations recueillies par Sophie. La possibilité d'organiser des journées de formation est également évoquée.

Élection du nouveau conseil d'administration

L'assemblée générale se clôt sur l'élection du nouveau conseil d'administration. Une fois les différentes candidatures recueillies, le vote des participants a désigné à l'unanimité les douze administrateurs suivants présentés par ordre alphabétique :

- Sophie Amen, Le vengeur masqué
- Franck Coste, Idées Plus
- Vanessa Gordo-Finestres, PUM
- Charles-Henri Lavielle, Anacharsis
- Frédéric Lisak, Plume de carotte
- Colette Olive, éditions Verdier
- Julien Poujol, Yovana
- Bernard Quérol, Champ social
- Éric Sevault, Smolny
- Monique Subra, éditions du Cabardès
- Jacqueline Taurines, éditions du Mont
- Benjamin Vermeilh, PiKtos

II/ Conseil d'administration de l'association

Présents (par ordre alphabétique)

- Sophie Amen, Le vengeur masqué
- Vanessa Gordo-Finestres, PUM
- Charles-Henri Lavielle, Anacharsis
- Frédéric Lisak, Plume de carotte
- Julien Poujol, Yovana
- Bernard Quérol, Champ social
- Éric Sevault, Smolny
- Monique Subra, éditions du Cabardès
- Jacqueline Taurines, éditions du Mont
- Benjamin Vermeilh, PiKtos

Excusés

- Franck Coste, Idées plus
- Colette Olive, éditions Verdier

Ordre du jour

Compte tenu de l'heure avancée, l'ordre du jour est concentré sur deux points :

- Élection du bureau
- Modification des statuts

Composition du bureau

Ont été élus à l'unanimité :

- Présidente : Monique Subra, éditions du Cabardès
- Vice-présidente : Colette Olive, éditions Verdier
- Vice-président : Charles-Henri Lavielle, Anacharsis
- Secrétaire : Benjamin Vermeilh, PiKtos
- Secrétaire adjoint : Eric Sevault, Smolny
- Trésorier : Frédéric Lisak, Plume de Carotte
- Trésorière adjointe : Jacqueline Taurines, éditions du Mont

Modification des statuts

Création d'un deuxième poste de vice-président/présidente adjoint(e) au bureau de l'association (cf article 10).